



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2001

Original: français

Lettre datée du 25 septembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication datée du 24 septembre 2001 que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Kofi A. Annan



Annexe

[Original : anglais]

Rapport mensuel de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de la Force de stabilisation (SFOR)

1. Au cours de la période considérée (1er-31 août 2001), juste un peu plus de 19 500 militaires étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie; ils venaient de tous les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et de 15 pays non membres.
2. Pendant la période examinée, la situation en Bosnie-Herzégovine est restée relativement calme. La SFOR a continué à assurer la sécurité dans l'ensemble de la zone et à manifester sa présence durant diverses cérémonies et commémorations religieuses qui ont eu lieu en août.
3. Par exemple, la SFOR a aidé la police locale et le Groupe international de police durant les cérémonies religieuses qui ont eu lieu à Komusina et à Mostanica et qui rassemblaient chaque fois plus de 4 000 personnes; 10 000 personnes environ avaient participé à celles qui avaient eu lieu à Ozren. Des mosquées ont été inaugurées à Mahala, du côté Republika Srpska de la ligne de démarcation interethnique; 2 000 personnes environ ont assisté à la cérémonie; à Sanski Most et à Viranovici, 5 000 personnes environ étaient présentes chaque fois; à Nasic, 10 000 personnes s'étaient rassemblées. Or, toutes ces manifestations se sont déroulées paisiblement.
4. Le 6 août, la SFOR a assuré la sécurité lors de la réinhumation de 170 Bosniaques, à Visegrad. Pour assister à cette cérémonie funèbre, un millier de personnes en deuil avaient franchi la ligne de démarcation interethnique. Il n'y a pas eu d'incident. La SFOR a également aidé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à assurer la sécurité durant les exhumations auxquelles il a dû faire procéder aux alentours de Trnovo, Gorazde, Sarajevo, Stari Grad, Vlasic Mountain, Zelini et Sanski Most; la SFOR a également aidé le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie¹ à assurer le transfèrement, à La Haye, des personnes accusées de crimes de guerre.
5. Les soldats de la SFOR ont poursuivi leurs opérations de reconnaissance et de surveillance, à l'aide de patrouilles terrestres et aériennes. Parmi les autres opérations menées, ils ont assuré la sécurité des secteurs, surveillé la frontière avec la République fédérale de Yougoslavie, surveillé les forces armées des entités, mené des inspections des sites d'entreposage d'armes, apporté un appui aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre d'opérations et rassemblé des armes et munitions dans le cadre de l'opération Récolte.

Coopération et respect des accords par les parties

6. La situation sur le théâtre d'opérations est restée relativement calme tout au long de la période considérée, les entités respectant dans l'ensemble les dispositions militaires de l'Accord de paix.

¹ La Fédération de Russie confirme qu'elle a une position distincte sur cette question.

7. L'inspection et la vérification des sites d'entreposage d'armes reste l'une des tâches que la SFOR accomplit en priorité. En août, les soldats de la SFOR ont mené 140 inspections de sites d'entreposage d'armes : 62 visites aux sites des Serbes de Bosnie, 31 aux sites bosniaques, 19 aux sites des Croates de Bosnie, 24 à ceux de la Fédération et 4 au Ministère de l'armée de la Fédération. La SFOR s'est vue refuser l'accès à un site d'entreposage d'armes en Republika Srpska le 21 août, mais a effectué l'inspection le 30 août, celle-ci ayant été reprogrammée. Les sites d'entreposage d'armes gardés par la SFOR depuis le printemps 2001 seront remis en septembre aux Croates de Bosnie.

8. Les soldats de la SFOR ont surveillé 278 activités d'entraînement et de déplacement : 75 pour les Serbes de Bosnie, 129 pour les Bosniaques, 22 pour les Croates de Bosnie, 27 pour la Fédération et 5 pour le Ministère de l'armée de la Fédération.

9. Sur la période, 485 opérations de déminage ont été surveillées : 144 pour les Serbes de Bosnie, 201 pour les Bosniaques, 83 pour les Croates de Bosnie et 57 pour la Fédération.

Coopération avec les organisations internationales

10. Dans la limite de ses capacités et conformément à son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales se trouvant sur le théâtre des opérations, notamment la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Groupe international de police, le Bureau du Haut Représentant, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

11. La SFOR continue à aider le Bureau du Haut Représentant à créer les institutions communes de la Bosnie-Herzégovine et à aider à rouvrir les aérodromes. La SFOR aide également le Service de police des frontières à empêcher la contrebande le long de la Save.

Perspectives

12. La situation générale en Bosnie-Herzégovine demeure sous contrôle. La tension entre les groupes ethniques, après le retour des réfugiés et des personnes déplacées, continue à être particulièrement préoccupante en Republika Srpska et dans les cantons 7 et 10. En outre, le lycée de Brčko sera, en septembre, ouvert à des élèves bosniaques et serbes de Bosnie, pour poursuivre l'intégration. Sur la base de l'expérience acquise, il semble que l'organisation de cérémonies religieuses rassemblant paisiblement un grand nombre de personnes soit possible; les autorités locales ont montré qu'elles pouvaient assurer le contrôle de telles manifestations.

13. Le mouvement que l'on désigne sous le nom de Troisième Entité de l'Union démocratique croate aurait rédigé une constitution pour une « République croate » qui a été annoncée publiquement par deux fois; ce mouvement tiendra un congrès le 6 octobre pour décider s'il y a lieu d'organiser un référendum d'autogouvernement. La SFOR continuera à suivre ces événements de très près.